

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

Mme Rose-Marie FALQUE a été désignée secrétaire de séance.

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	non convoqué
Nombre de membres présents	12	non convoqué
Nombre de procurations	7	non convoqué
Nombre de suffrages exprimés	19	non convoqué

Etaient présents Monsieur Daniel MATERGIA
 Monsieur Pierre BOILEAU
 Monsieur Alde HARMAND, suppléant de Madame Lydie LE PIOUFF (décédée)
 Monsieur Henry LEMOINE
 Monsieur Claude GRAUFFEL
 Monsieur René WAGNER, suppléant de Monsieur Philippe ARNOULD
 Madame Rose-Marie FALQUE
 Madame Viviane PLANCHAIS
 Monsieur François DIETSCH
 Madame Martine BOCOUM
 Madame Blandine SOUVAY
 Monsieur Valentin DETHOU

Ont donné procuration Monsieur Jean-Marc FOURNEL à Monsieur Alde HARMAND
 Monsieur David GARLAND à Monsieur François DIETSCH
 Monsieur Serge DE CARLI à Madame Martine BOCOUM
 Monsieur Eric PENSALFINI à Monsieur Henry LEMOINE
 Monsieur Bernard BERTELLE à Monsieur Pierre BOILEAU
 Madame Catherine PAILLARD à Madame Rose-Marie FALQUE
 Monsieur Bertrand MASSON à Monsieur Daniel MATERGIA

Etaient excusés Monsieur Christophe SONREL
 Monsieur Jean-Jacques PIERRET
 Monsieur Luc BINSINGER
 Monsieur Didier JACQUOT-HECK
 Monsieur Yannick HELLAK

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Alain FAIVRE, Directeur
- Madame Agnès MAYER, Payeur départemental, EXCUSEE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2023
POINT A L'ORDRE DU JOUR :**

**CDG 23/20 – MISSIONS SUPPORTS – POLE RESSOURCES & DEVELOPPEMENT –
SERVICE AFFAIRES GENERALES – ELECTION D'UN-E VICE-PRESIDENT-E EN
REMPLACEMENT DE MADAME LYDIE LE PIOUFF**

Suite au décès de Madame Lydie LE PIOUFF, une vice-présidence est vacante. Le conseil d'administration procède à l'élection pour remplacer Madame Lydie LE PIOUFF sur cette fonction.

Sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA, il est procédé à l'élection d'un-e deuxième vice-président-e, en remplacement de Madame Lydie LE PIOUFF.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Constitution du bureau de vote

Le conseil d'administration a désigné trois assesseurs :

- M. DETHOU
- M. DIETSCH
- Mme FALQUE

Déroulement du scrutin

Chaque membre du conseil d'administration, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par le centre de gestion.

Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le membre du conseil d'administration a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

1. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
2. Nombre de votants	18
3. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du code électoral)	0
4. Nombre de suffrages exprimés (§2 – §3)	18
5. Majorité absolue (<i>la majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur</i>)	10

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Alde HARMAND	18	Dix huit

Monsieur Alde HARMAND a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



**Daniel MATERGIA
Maire de SANCY**

